

Compte-rendu de la réunion sortie de RRS avec le DASEN Samedi 20 décembre 2014 Mairie de Saint-Symphorien

But de la réunion : réunir un groupe représentatif de la communauté éducative et des parents pour envisager le devenir de l'ensemble des établissements scolaires dépendants du secteur du collège F.Mauriac après sa sortie de RRS.

En introduction, le maire de Saint-Symphorien exprime la grande amertume et la colère ressenties par tous à la suite de l'éviction du secteur du dispositif d'éducation prioritaire. Pourquoi la politique de la ville doit-elle s'engager aux dépens des territoires ruraux ? Il est rappelé la fragilité de notre territoire et le sentiment d'injustice ressenti suite aux passages respectifs en ZEP, puis en REP, et enfin en RRS avec les pertes de moyens qui les ont accompagnés à chaque fois, malgré les promesses de l'administration. Il est souligné le manque de concertation : les négociations avec les collectivités territoriales ont été menées après que la décision de sortie du dispositif d'éducation prioritaire a été prise. Un rappel sur les actions menées sur le territoire est présenté et la position des parents légitimée.

Le DASEN annonce sa disponibilité à recevoir les parties. Il dénonce la désinformation et les rumeurs qui ont couru sur le territoire, l'affolement et la manipulation exercée sur les parents, et exprime son profond désaccord sur les méthodes employées. Il justifie la réforme de l'éducation prioritaire en rappelant que ce dispositif date de 1981 et ne correspond plus à la réalité aujourd'hui. Au lieu de procéder à un saupoudrage de moyens « qui n'engendrent que des résultats plus que relatifs, » on concentre les moyens sur les zones les plus en difficulté. La sortie de St-Symphorien de l'éducation prioritaire ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes. Question de fond selon le DASEN : la prise en compte de la ruralité, de l'isolement de la population et de nos structures scolaires. Il annonce une déclinaison de 3 segments :

- ▶ Education prioritaire (avec 8 écoles orphelines),
- ▶ Ruralité + sortants de l'éducation prioritaire (tous, sauf un – Bègles - sont ruraux) segment dans lequel se trouve St-Symphorien,
- ▶ Le reste des établissements. « Les moyens alloués à ce réseau ne vont quasiment pas bouger » : cette information a été transmise par le biais des courriers des parlementaires qui ont pris contact avec la ministre. La mobilisation n'était donc pas utile selon lui. « Ce ne sont pas les moyens qui font la différence. » Selon lui, « l'effet établissement, le travail réalisé en équipe, le travail en réseau entre le 1er et le 2cd degré, les choix des projets de l'établissement sont plus importants que le nombre d'élèves par classe. » Le critère le plus important à retenir n'est pas le taux de réussite au DNB, mais le devenir des élèves en fin de classe de seconde, au lycée.

Il est rappelé au DASEN que ces critères de ruralité n'ont pas été présentés dès le départ, que les « assises de la ruralité » ont mis en exergue le fait qu'il n'y a pas de communication entre les ministères pour créer des critères de ruralité au même titre que ceux des zones urbaines sensibles. Si ces critères de ruralités étaient apparus dès le début, l'inquiétude aurait été moins forte.

La notion de réseau a été également présentée comme essentielle pour notre secteur afin de fédérer des projets école/collège, de même que la conservation de moyens horaires pour les enseignants permettant de mettre en place ces actions.

Il est également rappelé qu'en milieu rural les déplacements coûtent cher, même pour de courtes distances et que les petites écoles rurales sont donc limitées dans leurs actions sans moyens mis à leur disposition par l'Académie. D'autre part des parents trouvent qu'il est anormal qu'on leur demande toujours de participer financièrement pour la réalisation de projets pédagogiques, par manque de moyens intrinsèques à l'école. Le DASEN répond que depuis la loi de décentralisation,

l'Etat ne finance plus.

Concernant la baisse importante des heures allouées par l'Académie pour l'accompagnement éducatif au collège, le DASEN répond que cette dotation est désormais partagée entre tous les collèges du département, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, et que ce nouveau partage entraîne obligatoirement une diminution. Le collège a été doté de 181 heures depuis la rentrée contre 780 h l'an passé. Une nouvelle dotation devrait avoir lieu en début d'année civile, qui devrait être légèrement supérieure à la dotation du premier trimestre (entre 200 et 250 heures), sachant que cette dotation comprend une bonification spécifique à la ruralité. Soit environ 400h contre 780 l'an passé. Il ne peut pas se prononcer pour les prochaines années.

A la question de savoir si les postes d'assistant pédagogique et d'assistant d'éducation au collège seront conservés, le DASEN répond qu'avec une baisse d'effectifs prévue d'environ 70 élèves à la rentrée, il ne peut pas s'engager sur ce point. (Tous les élèves des Landes sont comptabilisés à Labrit ; en fonction du cycle dans lequel ils se trouvent, les élèves landais auront toutefois la possibilité de continuer leur scolarité au collège F. Mauriac. Cependant, le transport scolaire demeure incertain.) Le bonus ruralité sera pris en compte. (Rappel : Dans sa réponse au conseiller général, le recteur déclare « que les établissements relevant de l'actuel RRS de Saint-Symphorien bénéficieront d'une dotation identique en assistants d'éducation-AED- »)

Le DASEN précise que pour la rentrée 2015, la carte scolaire du secteur du collège ne sera pas élargie.

La question de l'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle est également soulevée. Le DASEN répond que « l'Etat n'a pas vocation de se substituer aux communes pour l'accueil des jeunes enfants. » Il ajoute que si les moyens existent, cela pourra se faire. L'IEN de Langon précise que cet accueil doit être subordonné à de bonnes conditions pour intégrer ces enfants dans les écoles.

Le DASEN aborde alors la rentrée 2015. Le nombre moyen d'élèves par classe sera maintenu à peu près à celui qui existe actuellement. Le nombre de classes par école sera donc maintenu sur la majorité des établissements. Des mesures sont toutefois envisagées, elles sont annoncées mais pas de façon définitive à considérer donc avec la plus grande prudence. Sont à l'étude :

- ▶ une perte de 2 divisions au collège,
- ▶ un retrait de classe à Louchats,
- ▶ un retrait de classe sur le RPI Hostens/Saint-Magne,
- ▶ un retrait de classe sur le RPI Balizac/Saint-Léger de Balson,
- ▶ un retrait de classe à Villandraut. Après suppression, dans chaque établissement scolaire, la moyenne d'élèves par classe ne sera pas supérieure à 25.

La question est posée de savoir ce que les prochaines années réserveront au secteur, si ces taux d'encadrement seront pérennisés, et pour quelle durée. Le DASEN répond que chaque rentrée sera l'occasion de donner les moyens d'abord à l'éducation prioritaire, puis à la ruralité. Il rappelle qu'il n'existe plus de seuil.

Il est alors demandé au DASEN de formaliser ces promesses de bienveillance par rapport au monde rural par écrit. Le DASEN répond qu'il existe déjà des écrits faits par la ministre. Pour ce qui le concerne, il ne peut le faire immédiatement, car doit passer par ses instances supérieures. La dernière semaine de janvier aura lieu la réunion d'arrondissement. Ce sera l'occasion pour le DASEN de rencontrer le préfet, le sous-préfet et les élus du territoire (parlementaires et maires). Au plus tard, le CDEN de mars actera par écrit les 3 segments présentés. Il assure toutefois que le bonus ruralité sera garanti au même titre que l'éducation prioritaire. Le réseau sera appelé « Réseau de Saint-Symphorien » et il s'inscrira dans le segment de ruralité.

A la question de savoir si ce qui est présenté ici est une Convention Académique de Priorité Educative (CAPE), le DASEN répond que non, et si les CAPE doivent exister, elles seront complémentaires aux segments de ruralité. Il n'y aura pas de convention par école. « Jamais on

n'opposera les écoles ». Il ajoute que le réseau de Saint-Symphorien doit donc axer son action sur la ruralité, car c'est ce qui sera pris en compte.

Enfin, une demande est faite pour que le DASEN rencontre les parents, les enseignants du réseau. Une date fin janvier à l'issue de la réunion d'arrondissement est avancée. Les maires de Noailan et Saint-Symphorien s'accorderont pour organiser cette réunion publique. Il est rappelé la promesse du recteur de venir sur place. Le DASEN affirme que si le recteur se déplace, il viendra avec lui.